

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CHANTIER N°5

Chantier : Dérasement du seuil de Sougland et restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel

Date de réunion : 19 Octobre 2016

Heure : 14h00

Participants :

M.	Raymond PREDHOMME	SIABOA
M.	José DUDIN	SIABOA
M.	Geoffrey PACAUD	Union des Syndicats
Mme.	Aude DOUGADOS	Communauté de Communes des 3 Rivières
M.	Jean-Marie RIVIERE	Mairie de Saint-Michel
M.	Jacques MEUNIER	Mairie de Saint-Michel
M.	Cyrille CAFFIN	DREAL Picardie
Mme.	PANTIGNY	DREAL Picardie
M.	Benoît CALMETES	Entreprise VCT
M.	Luc MICHEL	ONEMA
M.	Christian MARELLE	Entreprise MARELLE
M.	Jérôme LINDEKENS	VERDI Ingenierie Picardie

Excusés :

M.	Erwan MENVIELLE	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Mme.	Anne-France LELIEVRE	DDTM
M.	Christian LOGEZ	SIABOA
Mme.	Florence LANG	Fonderies de Sougland
M.	Yves NOIROT	Fonderies de Sougland
M.	Olivier MELE	Fonderies de Sougland
M.	Martin DUNTZE	FDPPMA de l'Aisne
M.	Julien PERRIN	Entreprise VCT
M.	Christophe LEBAS	Entreprise NET sarl
M.	Nicolas DEBIAIS	BIOTEC Biologie appliquée
Mme.	Cecile DAURIAT	BIOTEC Biologie appliquée

Diffusion : aux participants
+ excusés

Auteur : J.LINDEKENS

Le présent marché de travaux a été notifié au groupement d'entreprises VINCI Construction Terrassement / N.E.T. par les représentants du Syndicat intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont (SIGBVOA), Maître d'ouvrage. Les travaux relatifs à la tranche ferme du « dérasement du seuil de Sougland et à la restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel » ont donc été officiellement engagés à compter du 19 septembre 2016 (semaine 38) et ce, pour une durée d'exécution de 16 semaines à maxima selon l'ordre de service n°1 délivré par le maître d'œuvre, à l'invitation du maître d'ouvrage et son assistant. Selon ces termes, et en dehors de toute intempérie, les travaux inhérents à cette tranche ferme devront être achevés au plus tard à la date du 10 janvier prochain (semaine 2).

1. COMPTE-RENDU DE CHANTIER N°4

- Non parvenu préalablement entre les mains des participants, le compte-rendu de chantier n°4 sera soumis à l'approbation de chacun lors de la prochaine séance de chantier.

Pour mémoire, chaque compte-rendu de chantier doit être considéré comme un document contractuel. La non formulation d'observations auprès du Maître d'œuvre avant ou lors de chaque séance de chantier vaut acceptation pleine et entière du contenu du compte-rendu antérieur et ce, par l'ensemble des destinataires dudit document.

2. ETAT D'AVANCEMENT DES INTERVENTIONS

- L'entreprise Marelle a poursuivi le démontage progressif de la partie droite de l'ancien barrage et mis à jour une plus importante part du mur en recul. Face au risque de déstabilisation mécanique complète de ces vestiges, un point d'arrêt a été opéré. **D'ores et déjà, et au regard des interventions menées, les représentants de la commune de Saint Michel émettent des réserves sur la stabilité de la rive droite (du pont jusqu'au seuil).**
- Les travaux de terrassement par déblai du nouveau lit se sont poursuivis. L'entreprise VCT indique qu'en ce nouveau tronçon de cours d'eau mis en forme, les fonds désormais atteints sont graveleux (constat corroborant les choix d'implantation altimétriques faits au stade de la conception).

3. MODALITES D'ORGANISATION ET ASPECTS TECHNIQUES

Administration

- L'arrêté fixant les conditions de remise en état du Barrage de Sougland sur la commune de Saint-Michel suite a une cessation d'activité a été signé le 18 octobre.

Dérasement du barrage

- **Le mur rive droite a été mis à nu hormis le pied pour des raisons de stabilité et de sécurité. Une réflexion avec L'entreprise Marelle a donné lieu à plusieurs hypothèses :**
 - La 1^{ère} est de renforcer le pied du mur en réalisant des massifs bétons ;
 - La 2^{ème} est de réaliser un enrochement le long du mur pour le protéger et le cacher ;
 - La 3^{ème} est de faire borner le terrain de la construction située au dessus afin d'envisager le démontage complet du mur sans empiéter sur le domaine privé.



- Concernant la partie gauche de l'ancien seuil, les représentants des Fonderies de Sougland ont confirmé leur accord pour démonter le pertuis n°1 et ne garder que le pertuis n°2 selon les dispositions déjà exposées au compte-rendu de chantier précédent.

Travaux de terrassement

- L'entreprise VCT a réalisé une zone de rétention avec, en aval, un filtre conçu avec des ballots de paille pour essayer de maîtriser les fines provenant du pompage que ses représentants réalisent chaque matin avant de démarrer les terrassements.



- Les camions ne pouvant pas rentrer sur le chantier, un accord a été donné à l'entreprise VCT d'abattre des arbres supplémentaires sur le versant Sud afin de pouvoir évacuer les déblais en laissant les camions sur le parking situé en face des fonderies.



Les représentants de la commune de Saint Michel ont donné leur accord à la réalisation d'une coupe localisée au sein de la zone boisée et classée. Cette « brèche » facilitera l'évacuation des déblais et ainsi le va et vient de camions.

4. PROGRAMME DES TRAVAUX

- Finalisation des travaux forestiers liés à « l'étape 2 » du chantier (semaine 43) ;
- Poursuite du montage des remblais en partie Sud du site, y compris gestion des eaux du ru « busé » et obturation des anciennes prises d'eau (semaines 42-43) ;
- Poursuite des travaux de démontage des vestiges du barrage (pertuis n°1), y compris comblement de la fosse aval (semaines 42-43) ;
- Poursuite des travaux de terrassement par déblai inhérents à la création du nouveau lit du Gland (semaines 42-43).

En outre, l'entreprise VCT indique que la mise en eau du nouveau lit est prévue le Mercredi 2 novembre.

Bien entendu, durant ces semaines, les représentants du groupement mandataire tiendront impérativement et régulièrement informés le maître d'œuvre de l'avancement des interventions. En dehors même des séances de chantier fixées par chaque compte-rendu, ils effectueront un point téléphonique avec le maître d'œuvre en fin de chaque semaine avant de quitter le site du chantier pour le week-end.

5. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion de chantier (n°6) aura lieu sur site **le Mercredi 26 octobre, à 14H00** (rendez-vous fixé sur le site même des travaux). La maîtrise d'œuvre y sera représentée par les soins de Mme Cécile Dauriat (BIOTEC) et Mr Jérôme Lindekens (Verdi).

P/O LE MAITRE D'ŒUVRE
BIOTEC Biologie appliquée/VERDI Ingénierie Picardie
Jérôme LINDEKENS